



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2022



Date de convocation : 13 avril 2022

Membres en exercice : 66
Membres présents : 28
Membres votants : 38

Le SIAEPA Les 3 Sources CAILLY VARENNE BETHUNE, légalement convoqué le 12 avril 2022 s'est réuni à Saint-Martin-Osmonville, le 15 avril 2022 à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Georges MOLMY, Président. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

<i>Commune</i>	<i>Délégués</i>	<i>P/ E/ A</i>	<i>Délégués</i>	<i>P/ E/ A</i>	<i>Pouvoir à</i>	<i>Suppléants</i>	<i>P/ E/ A</i>
Bierville	Mme DUBOC Christine	E	M. DELAMARE Patrice	P			
Bosc Béranger	Mme GUILBERT Sandrine	E	M. GEORGET Benjamin	E			
Bosc Bordel	Mme VERHAGHE Fabienne	E	Mme PAVILLET Aline	E	Mme VERHAGHE donne pouvoir à M. TREHET (suppléant)	TREHET Etienne	P
Bosc Mesnil	Mme BOUGON Séverine	P	M. VAN DE STEENE Pascal	E			
Bradiancourt	M. GAUTIER Alain	E	M. CROISE Jacques	E			
Buchy	M. SAVARY Joël	P	M. ALIX Dominique	E			
Bully	M. COSSARD Christian	P	Mme LORMIER Jocelyne	E	Mme LORMIER donne pouvoir à M. COSSARD		
Cailly	M. SUZE Ludovic	E	Mme CARPENTIER Ghislaine	E			
Critot	M. DUGUET Didier	P	Mme LEVILLAIN Magali	E	Mme LEVILLAIN donne pouvoir à M. DUGUET		
Esclavelles	M. HAUTCOEUR Vincent	E	M. TROUSSE Vincent	P	M. HAUTCOEUR donne pouvoir à M. TROUSSE		
Esteville	M. GRENTE Manuel	E	M. LANGLOIS Denis	P	M. GRENTE donne pouvoir à M. LANGLOIS		
Fontaine-en-Bray	M. NAMMOUR Fouad	P	Mme DELAS Christine	P			
La Rue Saint Pierre	M. CHABE Daniel	E	M. CHARLIER Jean	E			
Longuerue	M. FORTIER Joël	E	M. LEPILLER Sébastien	E			
Massy	M. DUCLOS Didier	P	M. BOULANGER Christophe	E	M. BOULANGER donne pouvoir à M. DUCLOS		
Mathonville	M. PETIT Yann	E	M. RADE Marc	E			
Maucombe	M. BACHELOT Léon	E	M. LESEIGNEUR Michel	P	M. BACHELOT donne pouvoir à M. LESEIGNEUR		
Mauquenchy	M. HELLOT Régis	E	M. RIMBERT Christian	P			
Montérolier	M. HUNKELER Hervé	E	M. BONNET DE VALLEVILLE Benoni	E			
Morgny la Pommeraye	Mme DAMADE Annie	P	M. MAZIER Christian	E	M. MAZIER donne pouvoir à Mme DAMADE		
Neufbosc	Mme GUERIN Emilie	E	Mme PAYEN Edwige	P	Mme GUERIN donne pouvoir à Mme PAYEN		
Pierreval	Mme HUBERT Sabrina	E	M. CARLE Philippe	E		M. PERREAU Jean-Louis	P
Quiévrecourt	M. CHEMIN Philippe	E	M. JULIEN Christophe	E			
Rocquemont	M. DE BATS Arnaud	P	M. MOISSON Philippe	E			
Roncherolles-en-Bray	M. HACHE Julien	P	M. ROBAC Jean-Claude	E			
Saint André sur Cailly	M. VALLEE Jean-Marie	P	M. LEMERCIER Régis	P			
Saint Germain sous Cailly	M. PANNIER Jérôme	E	Mme COLLEN Claire	E			
Saint-Martin-Osmonville	M. CHEVAL Serge	P	Mme MAULAVE Corinne	E			
Saint-Saëns	M. LAROSE Bruno	E	M. BEUZELIN Vincent	E			
Sainte-Genève-en-Bray	Mme CHALANDO Jocelyne	P	M. HANIN Guillaume	E	M. HANIN donne pouvoir à Mme CHALANDO		
Sommery	M. CARON Didier	P	M. BAILLEUL Frédéric	P			
Vieux Manoir	M. PARIS Philippe	P	M. PAPILLON Jean-François	P			
Yquebeuf	M. MOLMY Georges	P	M. DOUYERE Denis	P			

P=Présent E =Excusé

2022.15.04. NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur LANGLOIS Denis, délégué de la commune d'Esclavelles, est élu secrétaire de séance par le Comité Syndical.

2022.15.04.8 BUDGET PRIMITIF SIAEPA EAU CVB 2022

Monsieur Le Président donne lecture du budget primitif SIAEPA EAU CVB 2022 qui est voté par chapitre en fonctionnement et investissement, en dépenses et en recettes :

Section d'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	785 926.00	Atténuation des charges	50 000.00
Charges de personnel	339 300.00	Ventes de produits, prestations de services	756 730.00
Autres charges de gestion courante	55 000.00	Autres produits de gestion courante	0
Total des dépenses de gestion de services	1 180 226.00	Total des recettes de gestion des services	806 730.00
Charges financières	110 000.00	Produits financiers	
Charges exceptionnelles	35 100.00	Produits exceptionnels	6 000.00
Dépenses imprévues	100 000.00		
Total des dépenses réelles	1 425 326.00	Total des recettes réelles	812 730.00
Virement à la section investissement			
Opération de transfert entre sections	220 759.00	Opérations de transfert entre sections	78 800.00
Total des dépenses d'ordre	220 759.00	Total des recettes d'ordre	78 800.00
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	1 646 085.00	TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	1 646 085.00
Section INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement		Recettes d'équipement	
Immobilisations incorporelles	324 625.00		
Immobilisations corporelles		Subventions d'investissement	5 475 793.00
Immobilisations en cours	3 504 756.00		
Total des dépenses d'équipement	3 829 381.00	Total des recettes d'équipement	5 475 793.00
Dépenses Financières		Recettes financières	
Emprunt remboursement du capital	220 000.00	Dotations, fonds divers et réserves	
Dépenses imprévues	70 000.00	Participations et créances rattachées	
Total des dépenses financières	290 000.00	Total des recettes financières	
Total des dépenses réelles	4 119 381.00	Total des recettes réelles	5 475 793.00
Opérations d'ordre			
Opération de transfert entre sections	78 800.00	Virement à la section d'exploitation	
Opérations patrimoniales		Opérations de transfert entre sections	220 759.00
		Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre	78 800.00	Total des recettes d'ordre	220 759.00
001 Solde d'exécution négatif anticipé	1 498 371.00		
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	5 696 552.00	TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	5 696 552.00
TOTAL DU BUDGET	7 342 637.00		7 342 637.00

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le budget primitif 2022 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine Maritime,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Membres présents	28
Membres représentés.....	10
Ayant voté pour.....	38
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0

2/6

2022.15.04.11 Programmation Etudes Travaux Subventions 2022 EAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Comité Syndical a chargé Monsieur Georges MOLMY, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22,

Le SIAEPA Les 3 Sources a décidé de la programmation des Etudes, Travaux et Subventions suivantes :

Marché 409 : Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable Année 2020 (16 kms).

Marché 410 : Schéma directeur AEP

Marché 405 : Passation des diagnostics préalables, du marché de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la réhabilitation et la sécurisation de sept réservoirs d'eau potable : St Martin Osmonville, La Rue Saint Pierre, Esclavelles et Sommery (haut et bas services).

Marché 406 : Avenant travaux sur interconnexion d'Esclavelles

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les travaux d'eau potable doivent être réalisés sous charte qualité des réseaux d'eau potable afin de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau, ce qui implique, notamment, la mise en place d'études complémentaires par le Maître d'œuvre (CSPS, étude géotechnique, topographie, contrôle extérieur....).

Le Président demande au comité syndical d'entériner ses décisions :

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à 38 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour la programmation des Etudes et Travaux mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et prêts nécessaires à l'élaboration de ce projet auprès du Conseil Départemental de Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région, l'Etat, l'Union Européenne et autres financeurs potentiels ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à inscrire les crédits nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2022.15.04.9 BUDGET PRIMITIF SIAEPA AC CVB 2022

Monsieur Le président donne lecture du budget primitif SIAEPA AC CVB 2022 qui est voté par chapitre en fonctionnement et investissement, en dépenses et en recettes :

Section d'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 135 924.00	Ventes de produits, prestations de services	388 700.00
Charges de personnel		Subventions d'exploitation	352 734.00
Autres Charges de gestion courante	5 000.00		
Total des dépenses de gestion des services	1 140 924.00	Total des recettes de gestion des services	741 434.00
Charges exceptionnelles	7 700.00	Produits exceptionnels	
Charges financières	81 500.00		
Dépenses imprévues	54 079.00		
Total des dépenses réelles	1 284 203.00	Total des recettes réelles	741 434.00
Opération de transfert entre sections	263 820.00	Opérations de transfert entre sections	262 510.00
Total des dépenses d'ordre	1 548 023.00	Total des recettes d'ordre	262 510.00
		002 Résultat anticipé	544 079.00
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	1 548 023.00	TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	1 548 023.00
Section INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement		Recettes d'équipement	
Immobilisations incorporelles	365 500.00	Subventions d'équipement	898 418.00
Immobilisations corporelles			
Immobilisations en cours	1 227 260.46		
Autres réserves		Total des recettes d'équipement	898 418.00
Total des dépenses d'équipement	1 592 760.46	Total des recettes financières	0.00
Total des dépenses financières	200 000.00	Total des recettes réelles	0.00
Opérations d'ordre			
Opération de transfert entre sections	262 510.00	Opération de transfert entre sections	263 820.00
Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre	262 510.00	Total des recettes d'ordre	263 820.00
		001 Solde d'exécution positif anticipé	893 032.46
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	2 055 270.46	TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	2 055 270.46
TOTAL DU BUDGET	3 603 293.46		3 603 293.46

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le budget primitif 2022 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine Maritime,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Membres présents 28
Membres représentés..... 10
Ayant voté pour..... 33
Ayant voté contre..... 0
S'étant abstenu..... 3 +2 pouvoirs

3 Représentants des communes de Bully, Morgny la Pommeraye et Pierreval n'ont pas pris part au vote car la compétence Assainissement collectif est assuré par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

4/6

G1

2022.15.04.12 Programmation Etudes Travaux Subventions 2022 Assainissement Collectif et Non Collectif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Comité Syndical a chargé Monsieur Georges MOLMY, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22,

Le SIAEPA Les 3 Sources a décidé de la programmation des Etudes, Travaux et Subventions suivante :

Marché 350-02 : Travaux de création de transfert des eaux usées de la Rue Saint Pierre vers Saint André sur Cailly
Ces travaux ont pour objectifs de créer une chaîne de transfert des eaux usées de la Rue Saint Pierre vers Saint André sur Cailly, afin de soulager la station de Cailly qui a atteint sa capacité nominale.

Marché 307 : Études et travaux de réhabilitation de la STEP de Sommery

Marché 610 : Curage lagunes Esteville / Sommery.

Marché 607 : Etudes et Travaux de réhabilitation de la Station Bosc Mesnil

Marché 609 : Schéma Directeur Assainissement (SDA)

Marché 608 : Études et travaux de remise en état des installations ANC conventionnées avant la rétrocession

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les travaux d'assainissement collectif doivent être réalisés sous charte qualité des réseaux d'assainissement afin de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau, ce qui implique, notamment, la mise en place d'études complémentaires par le Maître d'œuvre (CSPS, étude géotechnique, topographie, contrôle extérieur).

Le Président demande au comité syndical d'entériner ses décisions :

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à 33 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions :

N'ayant pas pris part au vote..... 5 représentants des communes de Bully, Pierreval et Morgny n'ont pas pris part au vote car
La compétence Assainissement Collectif est assurée par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à solliciter les Aides financières de l'Agence de l'Eau pour la programmation des Etudes et Travaux mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et prêts nécessaires à l'élaboration de ce projet auprès du Conseil Départemental de Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région, l'Etat, l'Union Européenne et autres financeurs potentiels ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à inscrire les crédits nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer l'acte de vente avec le propriétaire pour l'achat par le SIAEPA de la parcelle nécessaire à l'installation d'un poste de refoulement à La Rue Saint Pierre ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la couverture des frais d'acquisition du terrain considéré (les frais de notaire et d'huissier, les différentes indemnités d'éviction, les éventuels frais de bornage, les éventuels frais d'aménagement (mise en herbe, verger) .
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2022.15.04. 10 BUDGET PRIMITIF SIAEPA ANC CVB 2022

Monsieur Le président donne lecture du budget primitif SIAEPA ANC CVB 2022 qui est voté par chapitre en fonctionnement et investissement, en dépenses et en recettes :

Section d'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 087 274.00	Ventes de produits, prestations de services	300 000.00
Charges de personnel			
Autres Charges de gestion courante	10 000.00		
Total des dépenses de gestion des services	1 097 274.00	Total des recettes de gestion des services	300 000.00
Charges exceptionnelles	15 000.00	Produits exceptionnels	
Total des dépenses réelles	1 112 274.00	Total des recettes réelles	300 000.00
Opération de transfert entre sections	114 650.00	Opérations de transfert entre sections	34 880.00
Total des dépenses d'ordre	114 650.00	Total des recettes d'ordre	34 880.00
		002 Résultat anticipé	892 044.00
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	1 226 924.00	TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	1 226 924.00
Section INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement		Recettes d'équipement	
Immobilisations incorporelles		Subventions d'équipement	0.00
Immobilisations corporelles			
Immobilisations en cours	1 156 622.00		
Autres réserves		Total des recettes d'équipement	0.00
Total des dépenses d'équipement	1 156 622.00		
Total des dépenses financières	0.00	Total des recettes financières	0.00
		Total des recettes réelles	0.00
Opérations d'ordre			
Opération de transfert entre sections	34 880.00	Opération de transfert entre sections	114 650.00
Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre	34 880.00	Total des recettes d'ordre	114 650.00
		001 Solde d'exécution positif anticipé	1 076 852.00
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	1 191 502.00	TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	1 191 502.00
TOTAL DU BUDGET	2 418 426.00		2 418 426.00

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine Maritime,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Membres présents 28
 Membres représentés..... 10
 Ayant voté pour..... 33
 Ayant voté contre..... 0
 S'étant abstenu..... 3+2 pouvoirs

3 Représentants des communes de Bully, Morgny la Pommeraye et Pierreval n'ont pas pris part au vote car la compétence Assainissement collectif est assuré par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

informations et décisions du Président

Espaces Verts : sur les sites d'eau potable de Varenne Béthune ils sont assurés par APHTITUDE

Traitement COVID des boues des STEP ; accord de subvention de 80 % de l'AESN pour 2021

Point sur les RESSOURCES HUMAINES et le fonctionnement du SIAEPA

Panne de chauffage : pompe d'aspiration de l'eau de la nappe à changer

6/6

Séance levée à 19 h 45